

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 64 (1984)
Heft: 4

Artikel: Relations entre le Jura et la France
Autor: Noirjean, François
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887348>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Relations entre le Jura et la France

Depuis 1979, le Jura forme le 23^e canton de la Confédération suisse. L'accession à la souveraineté cantonale résulte d'une longue revendication pour obtenir la séparation du Jura d'avec le Canton de Berne. Tout au long de cette lutte pour l'indépendance, l'héritage historique de l'ancien Évêché de Bâle a souvent été évoqué.

Après les plébiscites de 1974 et 1975, une Assemblée constituante a élaboré les institutions du nouvel État. La ville de Delémont a été promue au rang de capitale du Canton : y siègent le Gouvernement, formé de cinq ministres, et le Parlement, composé de soixante députés et de vingt-huit députés suppléants. L'administration a été partiellement décentralisée dans les trois districts : Delémont, les Franches-Montagnes et Porrentruy. La ville de Porrentruy abrite le Tribunal cantonal.

État du Saint-Empire romain-germanique, l'Évêché de Bâle était administré par un prince cumulant les prérogatives temporelles et les fonctions d'un prélat ecclésiastique. Désigné par les chanoines de l'Église cathédrale de Bâle, le nouveau souverain obtenait de l'Empereur la confirmation de son élection ; celui-ci lui remettait les fiefs et régaliens. De son côté, le Pape conférait au nouvel élu la dignité épiscopale. L'Évêché de Bâle a disparu dans la tourmente de la Révolution, et son territoire a été annexé par la France. En 1815, par décision du Congrès de Vienne, les territoires du ci-devant Évêché de Bâle ont été rattachés à la Suisse et répartis entre les cantons de Bâle et, pour la plus grande partie, de Berne.

Une longue tradition ecclésiastique

Au cours des siècles, la France et l'ancien Évêché de Bâle ont entretenu et développé des relations très diverses. Saint Ursanne vécut à Luxeuil avant d'établir son ermitage dans la vallée du Doubs au tournant du VII^e siècle. C'est à Tours que fut écrite et enluminée, vers 835, la célèbre Bible de Moutier-Grandval, conservée aujourd'hui à la British Library de Londres. Lucelle, abbaye cistercienne, construite en 1124 sur la frontière de l'Alsace et de l'Évêché, a été fondée grâce aux largesses de la famille de Montfaucon, des environs de Besançon.

Par les institutions ecclésiastiques, des liens sont établis entre les régions situées de part et d'autre de l'actuelle frontière franco-suisse : le diocèse de Bâle appartenait à la province ecclésiastique de Besançon. De plus, la Haute-Alsace a relevé de l'autorité épiscopale de Bâle jusqu'à la nouvelle délimitation des diocèses à l'époque révolutionnaire. La ville de Porrentruy par

Saint Ursanne, fondé au tournant du VII^e siècle.



contre, capitale de l'Évêché et résidence habituelle du prince-évêque dès 1528, et sa région, l'Ajoie, font partie de l'archevêché de Besançon jusqu'en 1782. Mais depuis leur établissement à Porrentruy, les évêques de Bâle souhaitaient en obtenir le rattachement à leur diocèse. Les négociations furent reprises à différentes époques, mais sans succès ; elles aboutirent enfin en 1779 par la signature d'un traité d'échange de paroisses. Vingt-neuf paroisses ou succursales alsaciennes du diocèse de Bâle passèrent alors sous la juridiction de l'archevêque de Besançon et les vingt paroisses ou succursales de la région de Porrentruy furent incorporées dans le diocèse de Bâle.

D'un autre côté, la politique française visant à faire coïncider les frontières politiques avec des limites naturelles a des répercussions directes sur l'ancienne principauté : par le rattachement de l'Alsace au royaume de France (1648), non seulement l'Évêché de Bâle se trouve isolé du Saint-Empire auquel il continue pourtant d'appartenir, mais près de la moitié des ouailles de l'évêque deviennent sujets du roi de France. Dès lors, la perception des bénéfices ecclésiastiques, prélevés en Alsace pour le diocèse de Bâle, devra obtenir l'agrément du Roi Très Chrétien. Cette situation de voisinage confine à l'encerclement avec la conquête par la France de la Franche-Comté (1674). On en viendra, en 1739, à signer un Traité d'alliance entre la France et l'Évêché assurant le prince-évêque de Bâle de l'appui militaire du roi pour mettre fin aux troubles qui agitaient alors l'Évêché.

Culture...

A toutes les époques, les écoles ont été des lieux d'échanges privilégiés. Ainsi le collège de Porrentruy, fondé en 1591 par le prince Jacques-Christophe Blarer de Wartensee et dont la direction a été confiée aux Pères Jésuites accueillait bon nombre d'élèves issus de familles comtoises ou alsaciennes, fils de familles nobles dans bien des cas, dans lesquelles se recrutaient nombre de chanoines, conseillers et autres administrateurs de la principauté.

Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, dans le collège fondé à Bellelay, par l'abbé Nicolas de Luce, près de la moitié des élèves sont d'origine française, Alsaciens ou Comtois pour la majorité. Le catalogue de cette école mentionne des noms devenus célèbres, comme Frédéric de Clarac, helléniste conservateur des antiques au Musée du Louvre...

Après leurs études, ces élèves poursuivaient leur formation dans les universités étrangères. Les hautes écoles

françaises jouissaient assurément d'une certaine faveur, en particulier Besançon et Strasbourg, même si la majorité des étudiants choisissaient de continuer leurs études à Fribourg en Brisgau.

... et diplomatie

Après 1648, le chapitre cathédral de Bâle devient un moyen privilégié d'étendre l'influence française au-delà des frontières du royaume. Il est notoire que la vacance du siège épiscopal de Bâle suscite le plus vif intérêt chez les diplomates français. Ceux-ci, comme ceux de l'Empire d'ailleurs, se plaisent à cataloguer, selon leurs sentiments francophiles, les chanoines appelés à désigner le nouveau prince-évêque. Quelles que soient les interventions des diplomates auprès des membres du chapitre, il apparaît assez nettement que les idées françaises déteignent plus directement sur l'Évêché de Bâle, notamment sur les chanoines d'origine alsacienne dont plusieurs accéderont au siège épiscopal durant le XVIII^e siècle : Jean-Conrad de Reinach-Hirtzbach (1705-1737), Jacques-Sigismond de Reinach-Steinbrunn (1737-1744), Frédéric de Wangen-Geroldseck (1775-1782). Et les projets de la famille de Rohan, dont quatre membres ont occupé successivement le siège épiscopal de Strasbourg, pour faire désigner l'un des siens à la tête de la principauté de Bâle s'inscrivent dans cette même politique.

Ce changement d'orientation de la politique extérieure de l'Évêché résulte aussi d'un concours de circonstances spécifiques qui se développent chez les voisins de l'Évêché. L'alliance signée avec les cantons catholiques de la Confédération suisse en 1579 est renouvelée une dernière fois, en 1715, pour une durée de 20 ans. A l'échéance, le prince est aux prises avec ses sujets en rébellion contre les réformes promulguées en 1726 en vue d'une modernisation des structures de l'État et du renforcement des institutions. Du côté de l'Empire, le moment est peu favorable : l'empereur Charles VI envoie le Père Marquard Herrgott auprès du prince-évêque pour s'informer de la situation de l'Évêché. Au terme de cette mission, il apparaît clairement que le prince-évêque de Bâle ne pourra obtenir de secours que de la France. L'Empereur donnera même des instructions à son ambassadeur à Versailles pour faciliter les négociations. Celles-ci aboutissent rapidement et dans le plus grand secret à la signature d'un Traité, en 1739. Les dispositions de l'accord assurent un secours militaire au prince-évêque. Effectivement les troupes françaises interviendront dans la principauté au printemps 1740.

A la suite de cette campagne de « pacification », selon l'expression de l'époque, les relations entre les deux États vont s'intensifier. Le prince-évêque sera représenté à la cour de France par l'abbé Paris Jean Fau de Raze, avec le titre de ministre. Sur le plan militaire, une convention permet l'enrôlement dans l'Évêché de Bâle, d'une compagnie engagée au service du roi de France à partir de 1744. En 1758, une nouvelle convention signée entre le roi de France et le prince-évêque de Bâle fixe les conditions pour la levée d'un régiment, capitulé au service de France. Commandé d'abord par le baron d'Eptingen, ce régiment sera licencié en 1792, sous le nom de Régiment de Reinach. Il s'est illustré notamment lors de la conquête de la Corse par la France.

Visites de courtoisie

Les voyages de personnalités de haut rang fournissent eux aussi l'occasion de manifester les relations cordiales qui empreignent les rapports entre les deux États. A plusieurs reprises, l'archevêque de Besançon se rend en Ajoie lors de tournées pastorales ou encore pour venir sacrer un nouvel évêque de Bâle ou des abbés de Lucelle ou de Bellelay.

Les annales du collège de Porrentruy rappellent la visite du duc de Mazarin en 1661, celle de Colbert en 1666. Inversement le prince Guillaume Rinck de Baldenstein se rend à Strasbourg pour présenter ses hommages au Roi-Soleil. Racine rapporte la scène dans ses *Fragments historiques* :

« *On dit qu'à Strasbourg, quand le Roi y fit son entrée, les Députés des Suisses l'étant venu voir, l'Archevêque de Reims, qui vit parmi eux l'Évêque de Bâle, dit à son voisin : « C'est quelque misérable apparemment, que cet évêque ! » – « Comment, lui dit l'autre, il a cent mille livres de rente. » – « Oh, oh, dit l'archevêque, c'est donc un honnête homme », et il lui fit mille caresses. »*

En août 1750, Antoine-René Voyer d'Argenson, marquis de Paulmy, ambassadeur du Roi Très Chrétien près des cantons suisses, est reçu en grande pompe à la cour de Porrentruy. En 1789, le géographe du Roi, Robert, publie le récit de son voyage en Suisse et de son séjour à Porrentruy :

« *Durant le séjour que le Prince m'invita à faire à Porrentruy, on lui apporta une pièce très singulière, une dent molaire d'éléphant, pétrifiée, d'un volume extraordinaire, trouvée, en coupant le roc, dans l'intérieur des montagnes du Jura. Le Prince n'eut rien de*



Porrentruy. Vue depuis le donjon du château, la tour Réfous haute de 30 m. L'architecte français (né à Besançon), Pierre-François Paris dessina les plans des bâtiments les plus caractéristiques de cette ville.

*plus pressé que de la faire apporter devant moi avec d'autres débris du même animal. Je pensai, en ce moment, que si je parvenais à l'obtenir, pour le cabinet du Roi, je l'aurai enrichi d'un morceau très précieux. Le Prince devina en partie mes intentions, il prévint ma demande, et me chargea envers lui d'une grande dette, par le don qu'il m'en fit. Cette belle pièce, d'*Histoire Naturelle*, se voit maintenant au Cabinet du Roi. »*

Des échanges à l'annexion

Les échanges entre la France et l'ancien Évêché de Bâle prirent les formes les plus diverses au XVIII^e siècle : échanges économiques et commerciaux, notamment pour l'approvisionnement de la principauté en sel, en céréales ou en vins. Le prince appelle aussi à son service des sujets du roi, tel le fameux architecte Pierre-François Paris, né à Besançon, qui dessina les plans des bâtiments les plus caracté-

ristiques construits à Porrentruy au XVIII^e siècle. Par contre, la reconstruction du château, planifiée par Paris, ne fut pas réalisée. Inversement, les frères Breton, de Boncourt, sculpteurs renommés, travaillèrent dans le Territoire de Belfort.

Parallèlement aux tractations qui avaient abouti à l'échange des paroisses entre le diocèse de Bâle et l'archevêché de Besançon, les négociations débouchent sur un traité relatif aux limites entre les deux États. L'imprécision de la frontière incite les souverains à définir la limite de leurs États en plusieurs endroits de l'Ajoie et sur le Doubs. Dans cette vallée, le territoire du comté de Montjoie et celui de la seigneurie de Franquemont s'étendaient de part et d'autre du cours d'eau. Pour faire coïncider la frontière avec une limite naturelle, la rivière fut choisie comme nouvelle ligne de démarcation. Mais contrairement aux règles généralement admises, la limite ne suit pas le thalweg de la rivière : tout le cours d'eau est français entre Biaufond et Clairbief et entièrement suisse entre Ocourt et La Motte. Cette situation a

engendré quelques complications par la suite, au sujet des droits de pêche notamment.

Depuis la Révolution, les relations entre la France et le Jura ont revêtu d'autres formes encore. D'abord érigé en République sœur en 1792, sous le nom de République rauracienne, l'ancien Évêché de Bâle fut rattaché à la Grande Nation et devint le Département du Mont-Terrible, par déformation de l'appellation donnée à la chaîne du Mont-Terri. Ce département fut supprimé et annexé à celui du Haut-Rhin lors de la réorganisation napoléonienne, en 1800.

A la même époque, on avait saisi et réuni à Paris les bibliothèques des établissements religieux et des émigrants du département de la Seine. Ces ouvrages étaient destinés à la Bibliothèque nationale ou distribués aux départements. Joseph-Dagobert Raspieller, bibliothécaire de l'École centrale du Mont-Terrible, obtint alors 1 256 volumes qui sont encore conservés à Porrentruy. Parmi ces ouvrages, figure l'*Encyclopédie* de Diderot.

Relations transfrontalières

On pourrait évoquer encore d'autres circonstances qui ont marqué spécialement les relations établies entre la France et le Jura. Parmi les nombreuses correspondances entre sociétés savantes, rappelons qu'en 1838, la Société géologique de France vint tenir son Congrès à Porrentruy pour saluer les travaux du géologue Jules Thurmann. Une plaque fixée au Jardin botanique rappelle cet événement.

Au XIX^e siècle encore, les grands projets de liaisons ferroviaires rapprochent les régions situées de part et d'autre de la frontière. L'annexion de l'Alsace-Lorraine à l'Empire allemand draine par Delle le trafic à destination de la Suisse, circonstances qui placent Porrentruy au quatrième rang des gares suisses selon l'importance du transit. Cette liaison transjurane est reprise à notre époque dans le discours en faveur de la construction d'une route nationale assurant la jonction entre les réseaux autoroutiers français et suisse.

Ces relations ont pris encore un autre relief depuis l'accession du Jura à la souveraineté cantonale. Le 11 octobre 1982, un Groupe de concertation des neuf cantons limitrophes de la France a été créé à Delémont, et placé sous la présidence du ministre jurassien François Lachat. Dès 1983, des contacts ont été établis entre le Groupe de concertation et des régions ou villes de la France voisine.